

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Republique Française
Département de l'Aude
Arrondissement de Narbonne
Commune de
Montredon-des-Corhières

L'An deux mille vingt-trois, le onze avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du 04 avril 2023.

Date de la convocation Le 04 avril 2023 Date de publication 1 4 AVR. 2023

Présents: M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, M. Bruno DEVIC, M. Pascal CHABOSSON, Mme Eugénie MULA, Mme Agnès VILA

Nombre de conseillers

En exercice: 13 Présents: 10

Vote par procuration: 02

Absents ayant donné procuration : M. Régis AIGOUY, M. Maxime SAVY Absent excusé: M. Jean-Pierre MARTINEZ

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BASTIER

N°18-2023

Objet: Finances affectation des résultats 2022 sur l'année 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 ? + 458 727.43 € B Résultat de fonctionnement 2021 reporté au 002 sur 2022 : + 448 655.06 € C Résultat à affecter (A+B): +907 382.49 € D Solde d'exécution cumulé d'investissement 2022 : - 287 735.67 € E Solde des restes à réaliser d'investissement 2022 : 0.00€ F Besoin de financement : - 287 735.67 € G Affectation en réserve R1068 sur 2023 : + 287 735.67 € H Report en fonctionnement R002 sur 2023:

Affectation (C=G+H): +907 382.49 €

+619 646.82 €

- 287 735.67 €

Résultat d'investissement :

A Résultat d'investissement de l'exercice 2022 : - 575 268.63 €

B Résultat d'investissement 2021 reporté au 001 sur 2022 : + 287 532.96 €

C Solde d'exécution cumulé d'investissement 2022 à reporter sur 2023 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Ouï l'exposé du Président de séance et après avoir délibéré, décide :

-d'affecter à l'article R 002 de la section de fonctionnement la somme de : +619 646.82 €

-d'affecter à l'article R 1068 de la section d'investissement la somme de : +287 735.67 €

ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières, Le 11 avril 2023.

Reçu en Préfecture le : 13 AVR. 2023

Certifié exécutoire par M. Le Maire.

Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières

Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.